

PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE SCOLARITE Année scolaire 2023-2024

FRAIS OBLIGATOIRES :

TARIF ANNUEL		VERSEMENTS							
		A l'inscription	Avant le 06/10	Avant le 06/11	Avant le 06/12	Avant le 09/01	Avant le 06/02	Avant le 06/03	Avant le 06/04
Collège	570 €	150 €	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €	

Les frais de dossier, obligatoires à l'inscription, ne peuvent donner lieu à remboursement en cas de désistement.

Modalités de paiement :

- Carte bancaire
- Espèces
- Chèque : libellé à l'ordre « Les Persévérants »

SERVICES FACULTATIFS PROPOSES :

1. La restauration scolaire :

L'Institution propose aux élèves un service de restauration et une Cafétéria :

▪ **Restauration :**

- Renseigner la fiche d'inscription « Restauration » en précisant quels jours de la semaine votre enfant mangera à la cantine
- Prix du repas : 5.50 € (entrée + plat + dessert)
- Horaire : à partir de 12h00
- Facturation : le service de gestion vous adressera, avant le début du mois, une facture à payer avant le 6 de chaque mois. Les repas non pris par l'élève ne seront pas remboursés, sauf cas exceptionnel (absence pour maladie avec certificat médical)

Rappel : les élèves non demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à rester ni à entrer dans l'établissement pendant la pause méridienne, de 12h à 13h30.

Des activités sont proposées aux demi-pensionnaires pendant la pause méridienne.

2. Cafétéria :

- Collation proposée pendant la récréation du matin : les tarifs sont affichés.

3. Autres prestations :

- Un carnet de correspondance est délivré à chaque élève collégien et lycéen. En cas de perte ou de dégradation, un nouveau carnet sera facturé 10€.
- Un badge est délivré à chaque élève collégien et lycéen. En cas de perte ou de dégradation, un nouveau badge sera facturé 10€.